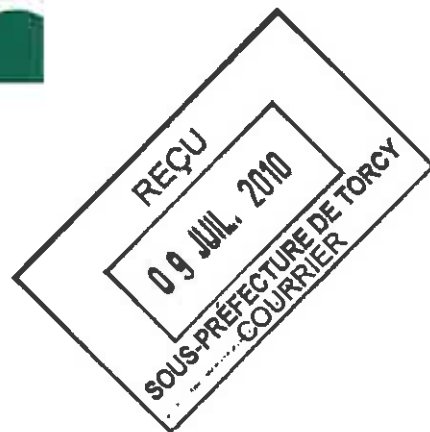


SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT  
DE MARNE-LA-VALLÉE

**RAPPORT D'ACTIVITÉS  
DU PRÉSIDENT SUR L'ASSAINISSEMENT**



**ANNÉE 2009**

## Préambule

Ce rapport est établi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1411-13; L. 2313-1; L. 2224-5 et L. 5211-39.

*« Le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante et adresse au Maire de chaque commune membre, un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement taisant mention de la qualité et du prix du service.*

*Ce rapport doit taire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal ».*

Sources :        Rapport du fermier,  
                      Système d'information du Siam.

## **Indicateurs Techniques Généraux**

Nombre de communes raccordées :

**29**

Nombre de collectivités « maître d'ouvrage » :

**7 (y compris le Siam)**

Population :

**181 302 habitants**

Nombre de « points usagers » :

**39 743 « points usagers »**

Volume d'assiette assainissement :

**11 288 388 m<sup>3</sup>**

Montant total de surtaxe traitement :

**5 195 035 euros**

**NB : L'année 2009 est le premier exercice du nouveau contrat de délégation de service public par affermage pour la gestion et l'exploitation de la station d'épuration.**

**La société SFDE conserve la gestion et l'exploitation de la station jusqu'en 2020.**

**Pour assurer une gestion de la délégation en parfaite transparence le Siam a souhaité que le contrat de délégation bénéficie de la création d'une société dédiée.**

Cette disposition a été mise en œuvre avec la constitution de la société « EQUALIA SERVICES » dont les statuts ont été déposés spécifiquement pour ce contrat.

## Comparatif des Données Techniques

2007	2008	Evolution % 2008/2007	2009	Evolution % 2009/2008
------	------	--------------------------	------	--------------------------

### Volume en millions de M<sup>3</sup>

Assiette de surtaxe	11 170 481	11 374 595	1,83%	11 288 388	-0,76%
Volume reçu en station	15 062 450	15 447 416	2,56%	13 796 444	-10,69%

### Concentrations moyennes (en mg/l)

#### Matières en suspension (MES)

Valeurs en Entrée station	442	425	-3,85%	429	0,94%
Valeurs en Sortie station	5,7	6,2	8,77%	6,3	1,61%
Rendement (en %)	98,7%	98,5%	-0,20%	98,5%	0,00%

#### Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Valeurs en Entrée station	768	747	-2,73%	773	3,48%
Valeurs en Sortie station	36,2	34,6	-4,42%	33,5	-3,18%
Rendement (en %)	95,2%	95,3%	0,11%	95,6%	0,31%

#### Demande Biochimique en Oxygène (DBO<sub>5</sub>)

Valeurs en Entrée station	366	362	-1,09%	372	2,76%
Valeurs en Sortie station	4,9	5,3	8,16%	5,7	7,55%
Rendement (en %)	98,6%	98,5%	-0,10%	98,4%	-0,10%

#### Azote total (NGL)

Valeurs en Entrée station	70	70	0,00%	74	5,71%
Valeurs en Sortie station	8,6	9,9	15,12%	9,7	-2,02%
Rendement (en %)	87,2%	85,8%	-1,61%	86,8%	1,17%

#### Phosphore total

Valeurs en Entrée station	10,1	9,5	-5,94%	10,1	6,32%
Valeurs en Sortie station	0,7	0,8	14,29%	0,7	-12,50%
Rendement (en %)	92,9%	92,0%	-0,97%	93,3%	1,41%

## Activité du service

### Faits marquants

- Début 2007, un diagnostic sur le fonctionnement de l'étage de traitement biologique de l'unité 3 de la station a été réalisé par le fermier. Le vieillissement du matériau biodagène, la baisse des performances d'épuration et les pertes élevées de matériau a permis de conclure à la nécessité de son renouvellement complet, mais de manière progressive et programmée. Cela a donné lieu à des interventions de renouvellement des matériaux en 2007 sur les cellules 13 et 24, en 2008 sur les cellules 19 et 25.

En 2009, cette campagne de renouvellement du matériau filtrant de l'unité 3 a été poursuivie avec les cellules 15 et 18. En 2010 deux autres cellules seront traitées.

- Des dégradations constatées sur les décanteurs lamellaires de l'unité 4, avaient amené au lancement fin 2008 des opérations de réhabilitation du décanteur 1. Mi-janvier 2009, le décanteur 2 a été mis en chantier. Les travaux ont consisté à renouveler l'ensemble de la charpente, par une ossature INOX afin de garantir une meilleure protection vis-à-vis de la corrosion. De plus, l'assemblage des ensembles de lamelles a été réalisé par poses successives de modules pré-assemblés en atelier afin de réduire sensiblement le temps d'indisponibilité des ouvrages réhabilités.
- Dans le cadre de sa politique de diversification des filières de traitement des boues d'épuration, le Siam a souhaité étendre la surface du périmètre d'épandage agricole de ses boues pour le porter de 12 500 tonnes à 17 000 tonnes.

Pour ce faire, un dossier de demande d'autorisation a été déposé le 19 novembre 2007 en Préfecture de Melun, qui a procédé à sa mise en enquête publique du 29 septembre au 31 octobre 2008. Le commissaire enquêteur, après avoir reçu du Siam le mémoire en réponse aux observations du public, a émis un avis favorable dans son rapport en date du 20 avril 2009. Pour faire suite au rapport de la DDEA<sup>1</sup> en date du 09 juillet et l'avis du CoDERST<sup>2</sup> en date du 10 juillet 2009, le Préfet de Seine-et-Marne a pris l'arrêté n°09 DAIDD/E048 en date du 11 août 2009 autorisant le Siam à épandre les boues issues de la station d'épuration sur son nouveau périmètre élargi.

Dans son arrêté, le Préfet précisait que deux sites de stockage aménagés recevront les boues en période d'excédent hydrique. En conséquence, un dossier technique a été rédigé et un marché à procédure adaptée lancé. Début 2010, dès que les réponses aux subventions sollicitées auront été reçues, les travaux pourront être exécutés.

- Toujours dans le cadre de sa politique de diversification des filières de traitement des boues d'épuration, le Siam a déposé en date du 12 juin 2009 une demande d'autorisation à exploiter après remise aux normes l'unité existante de traitement par incinération des boues de sa station en Préfecture de Melun, qui a procédé à sa mise en enquête publique du 21 septembre au 21 octobre 2009.

Le commissaire enquêteur, après avoir reçu du Siam le mémoire en réponse aux observations du public, a émis un avis favorable dans son rapport en date du 11 décembre 2009.

<sup>1</sup> DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de Seine-et-Marne.

<sup>2</sup> CoDERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Il peut être envisagé après rapport de la DRIRE<sup>3</sup> et avis du CoDERST d'obtenir l'arrêté d'autorisation d'exploiter l'unité d'incinération au premier trimestre 2010 pour un démarrage des travaux au second trimestre.

- Pour répondre à la remarque de l'AESN<sup>4</sup> dans son audit 2008 au référentiel « approbation » relatif à l'implantation de préleveurs situés en extérieur sur la bêche tampon de l'unité 3 ne permettant pas le maintien des prélèvements à 4°C lors de fortes chaleurs, la déviation des surverses des laveurs de sable des unités 3 et 4 a été réalisée. Ils sont maintenant situés à l'intérieur des locaux.

## Incidents

La défaillance d'une cellule haute tension le dimanche 1<sup>er</sup> novembre suite à une microcoupure d'origine ERDF<sup>5</sup> a entraîné la destruction des fusibles et une coupure d'alimentation de l'atelier de déshydratation des boues et de la salle de commande de la station d'épuration.

Cet incident a nécessité la livraison dans l'urgence d'un groupe électrogène de 1.000 kW ce qui a permis le redémarrage de l'unité 4 en 3 heures suivi de l'unité 3 1 h 30 après. La réparation définitive et les tests de l'ensemble cellule/transformateur ont été effectués 2 jours plus tard.

Aucun by-pass n'est à déplorer suite à cet incident. En revanche, un dépassement de seuil sur la concentration en NH<sub>4</sub> (5,9 mg/l contre 5 mg/l en limite) a été constaté.

## Activité technique

### Usine

L'année 2009 s'est caractérisée par une pluviométrie en hausse (644 mm) par rapport à celle de 2008 (+22,44 %).

### Volume

Le volume total reçu en entrée de station a nettement diminué (- 10,69 %) par rapport à celui de 2008 avec près de **13,8** millions de m<sup>3</sup> pour un volume d'assiette<sup>6</sup> de la redevance assainissement quasiment stable (- 0,76 %) avec près de **11,3** millions de m<sup>3</sup>.

Ce bilan semble contredire les observations des années antérieures qui présentaient une bonne corrélation entre l'évolution de la pluviométrie et celle des volumes reçus. L'analyse comparée des pluviométries mensuelles 2008 – 2009 explique cette contradiction par le fait que l'année 2009 a globalement été plus pluvieuse (+118 mm) mais avec une répartition des cumuls été / hiver très contrastés avec un été particulièrement humide (+134 mm) et un hiver sensiblement équivalent (-16 mm).

Or, l'influence de la pluviométrie sur les volumes reçus est ressentie essentiellement lorsque la Marne est à son niveau haut de débit ou en crue. L'augmentation de la pluviométrie

<sup>3</sup> DRIRE Île-de-France: Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

<sup>4</sup> AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie.

<sup>5</sup> ERDF : Electricité Réseau Distribution France.

<sup>6</sup> (Volume d'assiette assainissement = volume d'eau potable consommée par l'utilisateur puis rejeté en eaux usées vers l'usine de dépollution)

estivale a donc été prépondérante dans la baisse des volumes reçus sur l'usine de dépollution.

La moyenne annuelle des volumes journaliers<sup>7</sup> s'établit à 37 859 m<sup>3</sup>/j soit -10,69 % par rapport à 2008.

## Charges en entrée - Concentration de rejets - Rendements

Il a également été observé une diminution sensible des **charges polluantes** mesurées en **entrée**. Ainsi, par rapport à 2008, les diminutions des charges reçues sont pour la demande biochimique en oxygène (DBO<sub>5</sub>) de **9,6 %**, pour la Demande Chimique en Oxygène (DCO) de **8,4 %**, pour l'azote total (NTK) de **5,9 %** ; pour les Matières En Suspension (MES) de **11 %** et pour le phosphore total (P<sub>TOT</sub>) de **5 %**.

Les **concentrations de rejet** sont globalement stables et restent bien en deçà des normes imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet de la station d'épuration en date du 02 avril 1998.

En conséquence, les **rendements** annuels moyens (ratio établi entre la charge en entrée et la charge de sortie) sont très proches de ceux de 2008 et restent toujours supérieurs à ceux exigés par l'arrêté préfectoral de rejet. On a ainsi :

- les **MES** avec un rendement supérieur à **98 %**,
- la **DBO<sub>5</sub>** avec un rendement supérieur à **99 %**,
- la **DCO** avec un rendement supérieur à **95 %**,
- l'azote global avec un rendement proche de **87 %**,
- le phosphore total avec un rendement supérieur à **93 %**.

D'une manière globale, il peut être souligné les excellentes performances d'épuration de la station d'épuration.

L'ensemble des charges de pollution entrantes sur l'usine a présenté une baisse moyenne globale de -7 %. Elle s'explique partiellement par la baisse des volumes reçus (-10,69 %) résultant d'une pluviométrie hivernale stable et de la légère baisse de l'assiette globale des consommations en 2009 (-0,76 %).

## By-pass

Au cours de l'année 2009 un seul by-pass est recensé. Il a porté sur 300 m<sup>3</sup> d'eaux brutes by-passés dans la nuit du 23 au 24 septembre 2009 suite à une microcoupure du réseau EDF qui a engendré des disjonctions.

## Sous-Produits

La production des sous-produits a poursuivi sa hausse par rapport à 2008 de + 10,56 % pour les sables. L'explication avancée en 2008 relative à la modification de la stratégie d'agitation de la bêche tampon de l'unité 4 de la station pour éviter la décantation reste le seul argument avancé en restant toutefois toujours prudent sur cette explication vu le caractère aléatoire de ces paramètres.

Pour les déchets de dégrillage, le tonnage est en augmentation de + 1,36 %.

Les graisses après une forte diminution en 2008 de -40 % sont également en augmentation avec un tonnage de +3,1 %.

---

<sup>7</sup> Somme des moyennes mensuelles / 12 (débit calculé selon les valeurs du débitmètre de référence).

Cette augmentation des tonnages peut s'expliquer par une meilleure prise en charge de la pollution à la source et le facteur lié à une moindre dilution due à la diminution conséquente du volume reçu sur la station.

## Boues

La production annuelle de boues chaulées passe de 22 978 à 22 643 tonnes, soit une diminution de 1,5 % par rapport à 2008.

Toutes les boues ont fait l'objet d'une valorisation agricole avec la répartition suivante :

- 11 816 tonnes de boues chaulées ont été destinées à l'épandage et réparties comme suit :
  - ✓ 8 590 tonnes épandues en 2009 ;
  - ✓ 3 226 tonnes stockées sur la plate-forme de Maisoncelles-en-Brie (qui seront épandues lors de la campagne 2010).
- 10 827 tonnes ont été transformées et valorisées en compost en 2009 dans 8 centres de compostage.

Ont également été épandues 3 628 tonnes de boues produites en 2008 stockées sur la plate-forme de Maisoncelles-en-Brie.

Aucune boue n'a été envoyée en Centre d'Enfouissement Technique en 2009.

Les épandages ont été réalisés sur une surface de 756 hectares à la dose moyenne de 16,2 t/ha (hors compost), répartis sur 26 communes. Les analyses réglementaires ont été effectuées sur les boues et sur les sols du périmètre d'épandage. Les résultats de ces analyses attestent de l'aptitude des sols au recyclage agricole, ainsi que de la conformité des boues et du maintien de leur caractère hygiénisé.

Le tonnage de boues recyclées en 2009 est comme les années précédentes au maximum du seuil de l'autorisation actuelle (soit 3400 tonnes de MS sur 2 352,80 ha épandables). L'arrêté Préfectoral n°09 DAIDD/E048 en date du 11 août 2009 mentionné supra (faits marquants) va permettre d'élargir le périmètre d'épandage (6426 tonnes de MS sur 4943,28 ha épandables répartis sur 69 communes).

Par ailleurs, chaque année des parcelles témoins sont mises en place afin d'établir un bilan de fumure et d'évaluer l'impact environnemental des épandages de boues sur les sols et les végétaux. Il s'agit de parcelles sur lesquelles une bande témoin n'est pas épandue.

Les analyses réalisées sur ces parcelles témoin ne montrent pas de différences notables dans les sols ou les végétaux, entre les zones épandues et les bandes témoin non épandues, notamment en ce qui concerne les éléments traces métalliques comme le cuivre, le zinc ou encore le cadmium.

## L'autosurveillance

Conformément à l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, l'exploitant est tenu de justifier de la bonne marche de l'installation et sa fiabilité en enregistrant un ensemble de paramètres. Le contrôle de l'autosurveillance est assuré par le Service de Navigation de la Seine, en relation avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le SATESE<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> SATESE de Seine-el-Mame : Service d'Assistance Technique et d'Etude aux Stations d'Epurallon

Sur l'année 2009, aucune période à caractère exceptionnel n'a été déclarée.

Le Service de Navigation de la Seine, a validé la conformité du bilan d'autosurveillance de l'usine, par rapport à l'arrêté de rejet du 02 avril 1998, lors de la réunion annuelle du mercredi 14 avril 2010 et confirmé par courrier en date du 04 mai 2010.

## Réseau de transport

L'année 2009 correspond à la sixième année d'exploitation du réseau intercommunal du Siam avec le nouveau contrat de DSP.

### Contrat de Délégation de Service Public (DSP)

Dans le cadre de ce contrat, une réunion trimestrielle entre le Siam et le Fermier permet d'acter les actions réalisées sur le trimestre écoulé, préparer celles à venir sur le trimestre suivant ou sur le restant de l'année.

Le programme de travaux à effectuer au titre du "renouvellement — gros entretien" est défini au cours de ces réunions selon les résultats des inspections télévisées (ITV) du Siam et des interventions sur le réseau du Fermier. Ce dernier propose un devis de réalisation pour ces travaux, devis qui doit faire l'objet d'acceptation par le Président, avant tout début de travaux.

Le programme de travaux à effectuer au titre du renouvellement relevant de la compétence du Siam a été défini au vu des résultats des ITV. Ce programme de travaux a permis de proposer un chiffrage au Budget Primitif 2009 pour une réalisation « du programme pluriannuel de réhabilitation du réseau intercommunal 2009 ».

L'assiette assainissement du réseau de transport est inférieure à celle de la station, celui-ci ne desservant pas toutes les collectivités et usagers du système d'assainissement. Pour mémoire elle a été de 7 608 603 m<sup>3</sup> en 2009.

### Interventions du fermier :

- Curage des réseaux : 255 ml.
- Interventions d'urgences : 4 désobstructions de réseau ou de branchement ont été réalisées en 2009.
- Renouvellement :
  - « De Lattre »
  - « Gassets »
- Travaux de gros entretiens :
  - Renouvellement de la pompe n°2
  - Renouvellement de l'équipement électrique et du variateur.
  - Réhabilitation (sans ouverture) de 37.70 ml de réseau Ø 300 sur la rue Vacheresse et de 290 ml de réseau Ø 300 et Ø 400 de l'avenue du Général-Leclerc à Lagny-sur-Marne.
  - Fraisage, colmatage, chemisage et pose de 14 manchettes.
  - Remplacement de 5 échelles, de 7 tampons et rescelllement de deux dalles sur le réseau « famil ».

Les ITV réalisées par le Siam en 2008, ont permis d'établir le programme pluriannuel de réhabilitation du réseau intercommunal 2009 qui comprenait la réhabilitation ou le remplacement de 250 ml de canalisation (y compris les regards et les branchements) du boulevard Charpentier et du boulevard du Général-de-Gaulle à Lagny-sur-Marne pour un montant total d'opération de 297 000 € T.T.C.

## Transport

Canalisations intercomm. Propriété du Siam : Canalisation de Lagny, Ø 1000, sauf Val Maubuée (Part SFDE)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation
	0,0493 €	0,0500 €	0,0513 €	0,0524 €	0,0538 €	0,0554 €	2,97 %

Il est rappelé que le nouveau contrat de Délégation de Service Public pour l'entretien des canalisations de transport des eaux usées vers la station, conclu en 2003 et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, a permis une réduction du coût au m<sup>3</sup> de 10,14 % tout en améliorant la quantité et la qualité des prestations.

## **Indicateurs Financiers**

### Prix de l'assainissement

Pour l'usager, le prix de l'assainissement qui apparaît sur sa facture comprend plusieurs rubriques qui correspondent aux différents services rendus collecte (part communale ou syndicale), transport et traitement.

### Traitement et épuration

Usine d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation
Traitement (part fermier) Exploitation	0,8151 €	0,7968 €	0,8192 €	0,8376 €	0,791 €	-5,56 %
Surtaxe (part Siam) Investissement	0,4400 €	0,4300 €	0,4200 €	0,4100 €	0,4000 €	- 2,44 %

Le coût du traitement appliqué en 2009 correspond au nouveau contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de la station, conclu en 2008 et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

En ce qui concerne la surtaxe syndicale, lors de la décision de construire l'extension de l'unité 4, le comité syndical avait programmé sa progressivité de 1997 à 2001, ce qui amenait à doubler la surtaxe.

En 2001, le comité syndical avait décidé de figer la surtaxe à un montant de 0,5031 €/m<sup>3</sup>, puis en 2002 de la réduire à 0,4700 €/m<sup>3</sup> et enfin en 2003 de la réduire d'un (1) centime d'euro par an, décision qui a été renouvelée chaque année ce qui représente une baisse de la surtaxe de 10 centimes sur la période.

## Transport

Canalisations intercomm. Propriété du Siam : Canalisation de Lagny, Ø 1000, sauf Val Maubuée (Part SFDE)	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Variation</b>
	0,0500 €	0,0513 €	0,0524 €	0,0538 €	0,0554	2,97 %

**Il est rappelé que le nouveau contrat de Délégation de Service Public, pour l'entretien des canalisations de transport des eaux usées vers la station, conclu en 2003 et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, a permis une réduction du coût au m<sup>3</sup> de 10,14 %, tout en améliorant la quantité et la qualité des prestations.**

## Compte Administratif du Siam

### Montants

Compte Administratif		2005	2006	2007	2008	2009	Variation
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	en M€	3,200	3,291	3,578	3,005	3,054	1,63 %
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	en M€	6,848	7,462	7,828	7,447	7,752	4,10 %
<b>Dépense d'équipement brut</b>	en M€	1,902	1,698	2,887	1,033	2,614	Non significatif
<b>Encours de la dette</b>	en M€	43,00	39,75	35,04	33,12	30,92	- 6,64 %

Les dépenses d'exploitation restent stables malgré l'évolution inéluctable de certaines dépenses et notamment les suivantes :

- ✓ Les intérêts de la dette ;
- ✓ Les charges à caractère général au niveau de l'entretien, des réparations ;
- ✓ Les charges de personnel au niveau des cotisations sociales et de l'évolution des services.

Les recettes d'exploitation restent stables également et varient d'une année sur l'autre en fonction :

- ♦ de la fluctuation d'une année sur l'autre du produit de la surtaxe encaissé par le fermier et reversé au Siam ;
- ♦ des primes AQUEX réseau et prime de bonne épuration suivant la régularité du versement de l'AESN
- ♦ de recettes supplémentaires issues de la taxe de raccordement aux réseaux Siam.

L'encours de la dette n'augmente pas, le Siam n'ayant pas recours à l'emprunt pour ses investissements.

Ratios par rapport à la population		2005	2006	2007	2008	2009
<b>Dépenses réelles de exploita./population</b>	en €/hab	18,61 €	18,38 €	19,73 €	16,58 €	16,85 €
<b>Recettes réelles de exploita./population</b>	en €/hab	39,82 €	41,68 €	43,18 €	41,08 €	42,76 €
<b>Encours de la dette/population</b>	en €/hab	255,46 €	222,03 €	193,28 €	182,68 €	170,54 €

Ratios par rapport au volume d'assiette		2005	2006	2007	2008	2009
<b>Dépenses réelles de fonctionn./volume d'assiette</b>	en €/m <sup>3</sup>	0,31 €	0,295 €	0,32 €	0,26 €	0,27 €
<b>Recettes réelles de fonctionn./volume d'assiette</b>	en €/m <sup>3</sup>	0,62 €	0,67 €	0,70 €	0,66 €	0,68 €
<b>Encours de la dette/volume d'assiette</b>	en €/m <sup>3</sup>	3,90 €	3,56 €	3,14 €	2,91 €	2,74 €

## **PERSPECTIVES**

- ◆ Connaissance des effluents à traiter : poursuite du diagnostic du système d'assainissement de l'usine de Saint-Thibault-des-Vignes (réseaux de collecte et de transport des effluents).
- ◆ Pérennisation du recyclage et la valorisation des boues issues de l'usine sera permise par l'extension du périmètre d'épandage des boues depuis l'obtention de la nouvelle autorisation d'épandage auprès des services préfectoraux.
- ◆ Mise en servie de la plate-forme de stockage de Chartronges.
- ◆ Dans le cadre de la diversification des filières de traitement des boues, lancement des travaux pour la remise en service du four d'incinération des boues de la station.



## Composition du syndicat :

DÉLÉGUÉS DES 6 COLLECTIVITÉS : 28 titulaires + 28 suppléants

	Titulaires	Suppléants
<b>BUSSY-SAINT-GEORGES</b>	3 <sup>ème</sup> V-Pdt/membre du Bureau Syndical LAMAGNÈRE Jean-Claude 1. GAILLARD Julien 2. MONTAIGNE Antoinette	1. NGOUANSAVANH Kim-Chau 2. ZENON Éric 3. MARTEL Olivier
<b>FERRIÈRES-EN-BRIE</b>	Seul Délégué supplémentaire du Bureau Syndical DELPORTE Jacques 3. MEUNIER Stéphane	4. DELAVEAU Hervé 5. ROUGERIE Dany
<b>MONTÉVRAIN</b>	4. MASETTO Claude 5. KOURDOURLI Abdelhak	6. GUYOT Gérard 7. COURET Ghyslaine
<b>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE-ET-GONDOIRE</b>	1 <sup>er</sup> V-Pdt/membre du Bureau Syndical TONI Vincent (Gouvernes) 5 <sup>ème</sup> V-Pdt/membre du Bureau Syndical GUILLEMET Thibaud (Thorigny-S/Mame) 6. SIMON Laurent (Chalifert) 7. WESPISER Paul (Jossigny) 8. HARLÉ Roland (Pomponne) 9. BONNIN Sylvie (Lagny-sur-Marne) 10. VERONA Claude (St-Thibault-des-V.)	8. DELPECH Laurent (Dampmart) 9. RIET Jean-Yves (Bussy-Saint-Martin) 10. PIFFRET Jean-François (Carnetin) 11. OULÉS Marcel (Chanteloup-en-Brie) 12. BAVOUZET Yvon (Conches-S/Gondoire) 13. JACQUEMIN Jean-Marie (Lesches) 14. MARCHAND Denis (Guermantes)
<b>SAN DU VAL D'EUROPE</b>	11. VERDELET Fernand (Coupvray) 2 <sup>ème</sup> V-Pdt/membre du Bureau Syndical NOËL Bernard (Magny-le-Hongre) 12. STROHL Gilbert (Bailly-Romainvilliers) 13. LASMIER Robert (Coupvray)	15. MAISONNEUVE Christine (Bailly-Romainvilliers) 16. GUÉDON Pascal (Chessy) 17. BALLUET Frédéric (Serris) 18. SURBLED Jean-Pierre (Magny-le-Hongre)
<b>SAN DU VAL MAUBUÉE</b>	<b>Président</b> <b>CHAPRON Christian (Torcy)</b> 14. RICART Michel (Lognes) 15. CERQUEIRA Sophie (Noisiel) 4 <sup>ème</sup> V-Pdt/membre du Bureau Syndical NTEP Agnès (Champs-sur-Marne) 16. FAURE Olivier (Champs-sur-Marne) 17. BEN HASSINE Essia (Lognes) 7 <sup>ème</sup> V-Pdt/membre du Bureau Syndical TIENG Sithal (Noisiel) 18. RIHAN CYPEL Eduardo (Torcy) 6 <sup>ème</sup> V-Pdt/membre du Bureau Syndical HART Émile (Champs-sur-Marne) 19. BOUGLOUAN Michel (Champs-sur-Marne)	19. YUSTE André (Lognes) 20. TINOT Alain (Noisiel) 21. AUMARD Philippe (Torcy) 22. SAUNIER Patricia (Champs-sur-Marne) 23. LEHMANN Corinne (Lognes) 24. LHEZ Charles (Noisiel) 25. VERMOT Michel (Torcy) 26. LECLERC Alain (Champs-sur-Marne) 27. KAREB Abdoul (Noisiel) 28. GUILLAUME Daniel (Champs-sur-Marne)

## Historique

<b>26 février 1974 :</b>	Arrêté n°48 du 26 février 1974 (sous-préfecture de Meaux) portant création du S.I.A.R.L.
<b>21 mai 1974 :</b>	Élection du premier Bureau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Lagny-sur-Marne. Ce syndicat comprend alors les communes de Champs-sur-Marne, Chanteloup-en-Brie, Conches-sur-Gondoire, Croissy-Beaubourg, Émerainville, Guermantes, Lagny-sur-Marne, Lognes, Montévrain, Noisiel, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes, Torcy et Villevaudé. Le premier Président est Marc Brinon, Maire de Saint-Thibault-des-Vignes.
<b>1974 :</b>	Mise en service de l'unité 1 de la station d'épuration des eaux usées. La station est dimensionnée pour une population équivalant à 55 000 habitants. Le Président est autorisé à signer un contrat d'affermage avec la Société Française de Distribution de l'Eau (SFDE).
<b>Février 1977 :</b>	Réception de l'unité 2. Les travaux ont été financés par le syndicat du Val Maubuée.
<b>Janvier 1981 :</b>	Retrait de la commune de Villevaudé du Syndicat.
<b>1984 :</b>	Décision de principe afin de construire la nouvelle station d'épuration. Signature de l'affermage de l'exploitation de l'usine d'épuration avec la SFDE.
<b>Avril 1985 :</b>	Adhésion des communes de Thorigny-sur-Marne, Dampmart, Carnetin qui se grouperont au sein d'un Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIATDC) l'année suivante.
<b>1986 :</b>	Adhésion des communes de Bussy-Saint-Georges et Collégien.
<b>1988 :</b>	Adhésion du Syndicat d'Agglomération Nouvelle des Portes de la Brie qui regroupe les communes de Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny-le-Hongre, Serris.
<b>Janvier 1989 :</b>	Avenant n°1 pour l'intégration de l'unité 2bis.
<b>Janvier 1990 :</b>	Étude d'impact du projet de nouvelle station. La conception et la réalisation du projet sont confiées à la société O.T.V. Lancement des travaux en juin.
<b>Mars 1990 :</b>	Décision de construire un émissaire de collecte des effluents sur le territoire du SAN des Portes de la Brie.
<b>Janvier 1991 :</b>	Avenant n°2 pour les modalités de mise en service de l'unité 3.
<b>Avril 1992 :</b>	Mise en service de la première partie de la nouvelle station pour accueillir les effluents du Parc Disneyland.
<b>Juin 1993 :</b>	Achèvement des travaux de construction de la station qui est inaugurée le 07 mai 1994.
<b>Juin 1994 :</b>	Adhésion de la commune de Gouvermes.
<b>Mars 1996 :</b>	Adhésion de la commune de Ferrières-en-Brie.
<b>Novembre 1996 :</b>	Mise en place de l'autosurveillance et de l'autocontrôle de la station. Avenants 3 et 4 au contrat d'affermage.
<b>Mal 1998 :</b>	Lancement des travaux d'extension de la station, unité 4.
<b>Janvier 1999 :</b>	Reprise en propriété du collecteur intercommunal de Lagny-sur-Marne.
<b>Juin 1999 :</b>	Travaux d'extension du collecteur Est.
<b>Janvier 2001 :</b>	Achèvement des travaux de l'unité 4.
<b>Septembre 2001 :</b>	Lancement du diagnostic du système d'assainissement de l'usine de Saint-Thibault-des-Vignes (réseau de collecte et de transport).
<b>05 mai 2000 :</b>	Avenant n°5 au contrat d'affermage S.F.D.E. pour l'exploitation de la station d'épuration du S.I.A.R.L.
<b>Juin 2002 :</b>	Adhésion de la Communauté de Communes Marne-et-Gondoire (CCMG).
<b>16 février 2005 :</b>	Délibération C.S. : retrait de la CCMG, de la commune de Pomponne et du S.I.A.T.D.C.
<b>15 avril 2005 :</b>	Arrêté préfectoral DFEAD-3B-2005 n° 35 portant adhésion de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (C.A.M.G.) au S.I.A.R.L.
<b>Décembre 2005 :</b>	Arrêté préfectoral DFEAD-3B-2005 n°09 du 07 février 2005, portant modification de l'article 4 des statuts du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région de Lagny-sur-Marne – compétence mission MOP.
<b>Mars 2006 :</b>	Arrêté préfectoral n°2006/02 du 16 mars 2006 portant modification de l'article 2 des statuts du S.I.A.R.L. – changement de l'intitulé du nom du Syndicat en Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (Siam),
<b>Avril 2006 :</b>	Avenant n°6 au contrat d'affermage S.F.D.E. pour l'exploitation de la station d'épuration du Siam.
<b>2007 :</b>	Consultation pour attribution d'une nouvelle DSP pour la gestion et l'exploitation de l'usine de traitement des eaux usées à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2020 notifiée le 21 mars 2008 à la Société Française de Distribution de l'Eau (SFDE).
<b>06 février 2008 :</b>	Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la station d'épuration à Saint-Thibault-des-Vignes : attribution du nouveau contrat d'affermage d'une durée de douze (12) ans (à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009).
<b>11 avril 2008 :</b>	Arrêté préfectoral n°2008-07 portant modification des statuts du Syndicat intercommunal d'assainissement de marne-la-vallée.
<b>22 octobre 2008 :</b>	Avenant n°7 au contrat d'affermage de la station d'épuration du Siam à échéance du 31 décembre 2008.
<b>17 décembre 2008 :</b>	Avenant n°8 au contrat d'affermage pour l'exploitation de la station d'épuration du Siam, conclu avec la SFDE (opérations de fin de contrat) à échéance du 31 décembre 2008.
<b>Janvier 2009</b>	Dénomination de la station d'épuration du Siam à Saint-Thibault-des-Vignes sous le nom de « Equalia ».
<b>Janvier 2009</b>	Nouveau contrat DSP Station pour une durée de douze ans (du 01/01/2009 au 31/12/2020) avec VEOLIA et création de la société dédiée « Equalia Services ».